

SYNTHESE DES PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION DU GROUPE

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1. Principes et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Aluminium du Maroc sont préparés conformément à l'avis N° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 ;

1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les Sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale

La filiale Africaine de la société ALM Africa, ALM Sénégal dont l'activité principale est la commercialisation et le négoce des produits de la société ALUMINIUM DU MAROC dans le marché de ces pays, est intégrée proportionnellement du fait qu'elle est contrôlée d'une manière conjointe avec un partenaire local et selon la méthode du cours de clôture.

Les filiales LRA et Balcony ne sont pas contrôlées par le groupe. Toutefois, étant présent dans les organes de gouvernance de ces entités, le groupe y exerce une influence notable dans la gestion. Ces entités ont été intégrées au périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence

Liste des sociétés consolidées:

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION GROUPE ALUMINIUM DU MAROC				
Société	Activité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
Afric Industries	Abrasif et l'adhésif	51%	51%	Intégration globale
Industube	Fabricant de tube en acier	100%	100%	Intégration globale
Belpromo	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Mansart	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Nafida	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
ALM Africa	Négoce articles en Aluminium	100%	100%	Intégration globale
ALM Sénégal	Négoce articles en Aluminium	51%	51%	Intégration proportionnelle
LA ROSERAIE DE L'ATLAS	Hôtellerie	29%	27%	Mise en équivalence
BALCONY RESIDENCES S.A	Immobilière	35%	28%	Mise en équivalence

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

1.2 Date de clôture

Les sociétés du Groupe Aluminium du Maroc clôturent leurs comptes semestriels au 30 juin et les comptes annuels au 31 décembre.

2. Méthodes d'évaluation

2.1 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition dégagé suite à l'acquisition d'une filiale est, soit amorti sur la durée du business plan ayant servi à déterminer le prix d'acquisition, soit affecté aux postes d'actifs ayant subi une réévaluation.

Pour le groupe Aluminium du Maroc, les écarts d'acquisition concernent les sociétés Mansart, Afric Industries et Industube, et sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- L'écart d'acquisition sur la société Mansart est affecté à la valeur du terrain,
- L'écart d'acquisition sur la société Industube est affecté conjointement à la valeur du terrain et des constructions. La partie affectée aux constructions a été amortie sur 10 ans. L'écart d'acquisition négatif constaté lors de l'acquisition de la deuxième tranche de titres a été comptabilisé en provisions pour risques et charges
- L'écart d'acquisition sur la société Afric Industries est amorti sur une durée de 25 ans.

2.2 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les logiciels AS 400 et JDE, ils sont amortis sur une durée de 10 ans. A cela s'ajoute un fond commercial acquis par AFRIC Industries pour KMAD 3 500 et un autre par Industube pour KMAD 1 000.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et selon les durées de vie ci-après :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans

Les opérations de crédit- bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives
Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières de ces sociétés.
Les prêts immobilisés intra-groupe sont retraités par élimination.

2.5 Stocks

Les stocks sont composés de Marchandises, Matières et fournitures consommables, produits finis et semi-finis et sont valorisés comme suit :

Les marchandises comportent principalement les accessoires de menuiserie, les joints, les blocs outils et les machines destinés à la vente en l'état, et sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les matières et fournitures consommables regroupent les matières premières, les matières consommables, les pièces de rechanges et les fournitures consommables, et sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les produits finis et encours de production industrielle sont évalués au coût direct atelier.

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes.

La marge sur stocks intra-groupe n'a pas été retraitée du fait de son caractère non significatif.

2.6 Créesances et chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement. Le montant de la dépréciation prend en compte l'ancienneté de la créance et la capacité du débiteur à honorer sa dette.

Le chiffre d'affaires est enregistré dès lors que les produits sont livrés, ou bien que des services ou prestations sont rendues aux clients.

2.7 Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables, leurs objets sont clairement identifiés mais leur réalisation est incertaine.

2.8 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur l'utilisation des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés ont été comptabilisés. Le taux d'impôt utilisé pour le calcul des impôts différés est de 24.5%.

2.9 Autres retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

Etats financiers consolidés

BILAN ACTIF (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
Actif immobilisé	251,18	281,47
- Ecart d'acquisition	1,13	1,19
- Immobilisations incorporelles	13,69	14,37
- Immobilisations corporelles	203,71	216,87
- Immobilisations financières	5,13	7,00
- Titres mis en équivalence	27,53	42,04
Actif circulant	872,83	1 044,25
- Stocks et en cours	371,06	488,88
- Clients et comptes rattachés	376,01	381,50
- Impôts différés actifs	1,78	5,60
- Etat	112,64	150,23
- Autres créances et comptes de régularisation	11,20	17,88
- Valeurs mobilières de placement	0,14	0,14
Disponibilités	21,41	37,30
TOTAL DE L'ACTIF	1 145,43	1 363,02

BILAN PASSIF (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
CAPITAUX PROPRES		
- Capital	46,60	46,60
- Primes d'émission	32,48	32,48
- Réserves consolidées	160,95	187,44
- Résultats consolidés	6,67	4,48
Capitaux propres part du Groupe	246,70	270,99
- Intérêts minoritaires	21,86	22,16
Total Capitaux propres	268,56	293,15
Passif à long terme	264,69	164,70
Passif circulant	256,39	220,41
- Fournisseurs et comptes rattachés	142,87	107,17
- Autres dettes et comptes de régularisation	29,24	23,19
- Etat	82,03	87,47
- Provisions pour risques et charges	2,21	2,00
- Impôts différés passifs	0,04	0,59
Trésorerie passif	355,79	684,75
TOTAL DU PASSIF	1 145,43	1 363,02

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HT (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
Chiffres d'affaires	1 270,02	1 418,84
Variation de stocks de produits	- 9,58	26,82
Immo. produites par l'entreprise pour elle-même		
Autres produits d'exploitation	2,23	0,12
Achats consommés	930,08	1 096,06
Charges externes	72,57	66,20
Charges de personnel	131,46	127,97
Autres charges d'exploitation	2,36	2,35
Impôts et taxes	2,21	2,09
Dotations d'exploitation	39,79	28,44
Résultat d'exploitation	84,21	122,67
Charges et produits financiers	- 37,34	- 76,45
Résultat courant des entreprises intégrées	46,87	46,21
Charges et produits non courants	- 1,36	- 9,63
Impôts sur les résultats	20,05	13,01
Résultat net des entreprises intégrées	25,47	23,57
Quote part dans les résultats des entreprises MEQ	- 16,17	- 15,96
Dotations aux ats des écarts d'acquisition	0,07	0,07
Résultat net de l'ensemble consolidé	9,23	7,55
Intérêts minoritaires	2,56	3,07
Résultat net (Part du groupe)	6,67	4,48

Flux de trésorerie liés à l'activité	Au 31 12 2023	Au 31 12 2022
Résultat Net des sociétés intégrées :	25,5	23,6
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations d'exploitations	26,7	25,3
Variation des impôts Différés :	3,3	- 2,0
Plus-values des cessions, nettes d'impôt:	0,6	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées :	56,0	46,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	204,1	- 179,8
Flux net de Trésorerie Généré par l'activité :	260,2	- 132,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition des immobilisations CORPO/INCORP	- 9,4	- 12,7
Acquisition des immobilisations financières (en net)	1,9	1,5
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	2,9
Incidence de variation de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 6,8	- 8,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 32,6	- 51,3
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 2,9	- 3,1
Augmentation de capital en numéraire	- 1,7	- 1,9
Emissions d'emprunts	175,0	20,0
Remboursement d'emprunt	- 78,1	- 53,8
Autres variations	0,0	0,7
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	59,7	- 89,5
Variation de trésorerie	313,1	- 230,7
Trésorerie d'ouverture	- 647,5	- 416,7
Trésorerie de clôture	- 334,4	- 647,5

Tableau de variation des capitaux propres au 31.12.2023

Tableau de variation des capitaux propres consolidé décembre 2023	Capital	Primes d'émission	Réserves et résultat consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 Décembre 2022	46,6	32,5	191,9	271,0	22,2	293,2
Distribution de dividendes			- 32,6	- 32,6	- 2,9	- 35,5
Résultat net de l'exercice			6,7	6,7	2,6	9,2
Variation titres M.E.Q			1,7	1,7		1,7
Autres variations			- 0,1	- 0,1		- 0,1
Situation au 31 Décembre 2023	46,6	32,5	167,6	246,7	21,9	268,6

Aux Actionnaires de la société
ALUMINIUM DU MAROC S.A.
Zone industrielle – Route de Tétouan – Lot 78
Tanger – Maroc

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ALUMINIUM DU MAROC S.A et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 268 561 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 9 230 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Provision pour dépréciation des créances clients</p> <p>Au 31 décembre 2023, la valeur des créances clients nettes de provisions s'élève à 376 millions de dirhams.</p> <p>La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif du poste au regard du bilan du groupe, du jugement nécessaire à l'estimation des créances à déprécier et de la conjoncture de crise actuelle, nous avons considéré que ce sujet constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Prendre connaissance des procédures d'identification des créances clients à déprécier et de détermination du montant des dépréciations à constater ; — Tester le fonctionnement des contrôles dans le cadre des procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau des dépréciations des créances clients ; — Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour évaluer les dépréciations à constater ; — Revue critique des autres créances clients dont l'ancienneté est importante non provisionnées par le management et recueillir auprès de la Direction des éléments probants mitigant le risque (apurement en période subséquentes, protocoles d'accord, etc.).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tanger et Rabat, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants

A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Rue Soukha 4-4, Temps Bloc C
Av. de Abdellah Benkouach
Rue Yamane N° 50 - Tanger
T : +212 (0)5 22 94 87 39

Nafeh AGOURRAM
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
A.C.P. Rue A. Maissen, Secteur 1b
Tanger - 10100 - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (8 06)
Téléphone : 212 5 37 63 37 11
ICE : 001529604000001

Abderrahim GRINE
Associé